

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
13 OCTOBRE 2020

Ordre du jour : CR commission "espaces verts" et acquisition de matériel, CR commission "communication", travaux supplémentaires sécurisation de La Pesnais, acquisition d'abribus, acquisition d'équipements pour l'école, rémunération des agents recenseurs, désignation du membre de la commission de contrôle de la liste électorale, questions diverses

CR commission "espaces verts" du 22 septembre et acquisition de matériel par Caroline Haycox

L'association STEREDEN est intervenue les 10 et 11 septembre pour nettoyer l'agglomération (nettoyage de long des trottoirs, taille de haies). L'équipe était nombreuse, ce qui a permis de faire le bourg et les lotissements en même temps. Le travail a été efficace. L'association sera sollicitée ponctuellement. La question se pose d'un contrat à l'année mais il faut d'abord connaître la régularité de nos besoins. L'association peut aussi mettre du personnel à disposition mais se pose le problème de l'encadrement.

Un système d'arrosage automatique a été installé pour les jardinières autour de l'église. Il serait nécessaire d'acheter un chargeur-benne pour atteler sur le tracteur afin de faciliter le travail des agents, ainsi qu'une remorque avec réhausse. 3 devis ont été demandés (MS Equipement, Agri Evran et Bernard Motoculture). Le conseil choisit le matériel proposé par Bernard Motoculture : chargeur-benne : 8 160 € et remorque : 2 387 €.

Les poubelles à l'intérieur du cimetière sont trop grandes et encombrantes. Il est proposé de les remplacer par des plus petites et de les vider plus souvent.

Des bénévoles ont été sollicités par l'intermédiaire du bulletin municipal de juillet pour les plantations des parterres ; une dizaine de personnes ont répondu. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 3 octobre.

CR commission "communication" du 29 septembre par Isabelle Richeux

Bulletin : un questionnaire a été joint au bulletin municipal de juillet pour connaître l'attente des lecteurs. 12 retours globalement satisfaits.

Rubriques à aborder : boîte à livres, troc plants, infos sur les évènements à venir, rappel sur les règles du bien vivre ensemble et focus sur les incivilités. Au niveau associatif, réfléchir au contenu des articles, relance des retardataires ?

Page facebook : l'intérêt serait d'avoir une information en temps réel. Elle serait gérée par quelques administrateurs. Le conseil choisit comme nom : "Commune de Les Champs-Géraux".

Une prochaine réunion aura lieu en novembre pour réfléchir à proposer un modèle du "mot du président d'association", les rubriques, l'invitation aux vœux (s'ils ont lieu).

Sécurisation de la Pesnais

La délibération prise lors de la réunion du 8 septembre 2020 est annulée.

Le conseil valide le devis présenté par la Société EVEN pour les travaux modificatifs d'un montant de 4 290.50 € HT, soit 5 148.60 € TTC correspondant à l'avenant n° 1.

Marché initial : 65 371.25 € HT

Avenant n° 1 : 4 290.50 € HT

Le montant du marché est porté à 69 661.75 € HT, soit 83 594.10 € TTC. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise EVEN.

Achat d'abribus

Le conseil décide d'acheter 3 abribus avec bancs de marque PUERTO chez ABRI SERVICES (le Bourg, La Pesnais, Les Rabines).

Prix : 9 000 € + logistique : 4 545 € HT (pose, scellement...)

Ecole

Equipements : Sandrine JUHEL rapporte que l'école et la garderie ont besoin d'équipements. Les crédits ont été prévus au budget. Un seul devis est fourni, il est relativement élevé. D'autres propositions vont être demandées. La décision est reportée au prochain conseil.

Travaux : ils vont avoir lieu à partir du 19 octobre dans les classes de CE et CM comme convenu. Le déménagement aura lieu vendredi 16 octobre à partir de 18 H par les élus et des parents d'élèves et le réaménagement en fin de vacances. Les 2 autres classes seront faites en février.

Rémunération des agents recenseurs

Les 2 personnes qui feront le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021 sont Jacqueline MONNIER et Joël RENAULT qui l'ont déjà fait précédemment.

Le conseil fixe comme suit leur rémunération

- La feuille de logement : 1.50 €
- Le bulletin individuel : 2.00 €
- La séance de formation : 40 €
- La tournée de reconnaissance : 40 €
- Frais de déplacement : 150 € (forfait)

Commission de contrôle de la liste électorale

La commission est composée un délégué de l'administration (Sylvie GILBERT depuis novembre 2017), un délégué du tribunal (Joël RENAULT depuis octobre 2015) et d'un membre du conseil municipal, à l'exception du Maire et des adjoints. Le conseiller désigné est "pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission". Le conseil désigne Pierre SIMON.

Questions diverses

Commissions de DINAN AGGLO

Les relations entre l'agglomération et les communes sont définies dans un pacte de gouvernance qui doit être adopté dans un délai de 9 mois après le renouvellement des conseils municipaux. 5 commissions thématiques ont été créées, composées uniquement d'élus communautaires qui devaient s'inscrire dans une seule commission.

- Finances, administration générale, prospective
- Développement du territoire : Isabelle RICHEUX
- Cohésion sociale et citoyenneté
- Aménagement du territoire
- Ressources : Georges LUCAS

Il a été proposé de créer des commissions territoriales afin d'impliquer les conseillers municipaux dans les décisions de l'agglo. Les secteurs territoriaux seront ceux du périmètre du PLUi, les réunions seront animées par les vice-présidents selon les ordres du jour. Rythme envisagé : 1 réunion par secteur, par commission et par semestre.

Les élus ont réfléchi à leur inscription dans les commissions (3 élus par commission maximum) Les conseillers absents pourront s'inscrire ultérieurement.

DIA :

1°) Anciens locaux professionnels HOUEL, le Bourg : comme évoqué lors de la réunion du 8 septembre, la déclaration est arrivée en mairie. Une rencontre a eu lieu le 8 octobre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et le service foncier de Dinan Agglo. Une visite des locaux est prévue le 20 octobre

avec les mêmes services, ainsi qu'avec les cabinets experts amiante et pollution, le notaire, le propriétaire, un bailleur social.

2°) Propriété 13 Lotissement la Châtaigneraie. Pas d'avis de préemption

3°) Propriété : 8 le Bourg. Pas d'avis de préemption.

Projet de lotissement Route de la Ville Gromil par LAMOTTE Aménageur-lotisseur

La société est venue présenter l'avancement-du projet au bureau municipal le 21/09. La 1^{ère} tranche sera située derrière La Châtaigneraie, elle comportera 11 lots de 439 à 499 m². La seconde sera située en allant vers la Ville Gromil et comprendra 14 lots de 490 à 716 m².